

COMMUNE de PONT DE BEAUVOISIN (Savoie)

DECISION DU MAIRE N° 30.2023

Objet : Relevé de l'existant et esquisse avec estimation financière de travaux pour le réaménagement magasin situé au 19 rue de l'Hôtel de ville

Le Maire de Pont de Beauvoisin (Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux fournitures & services) et des accords-cadres en dessous d'un seuil fixé à 100.000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget* »,

Vu le projet de réaménagement du magasin situé 19 rue de l'hôtel de ville,

Vu la proposition du groupement composé de l'architecte Madame COMTE Estelle de Saint Genix les Villages (73240) et de la société GCECO représenté par Guillaume CARRENO, économiste, de Serrières de Briord (01470),

DECIDE

Article 1 : de confier la réalisation d'un relevé de l'existant et d'esquisse avec estimation financière du projet de réaménagement d'un magasin situé au 19 rue de l'hôtel de ville au groupement composé de l'architecte Madame COMTE Estelle de Saint Genix les Villages (73240) et de la société GCECO représenté par Guillaume CARRENO, économiste, de Serrières de Briord (01470),

Article 2 : Le marché est conclu pour un montant total de **1 550.00 € HT (1 800.00 € TTC)** dont la répartition des honoraires entre les membres du groupement est la suivante :

- Estelle COMTE, Architecte :
1 250.00 € HT soit 1 500.00 € TTC
- GCECO Economiste de la construction :
250.00 € HT soit 300.00 € TTC

Article 3 : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine réunion. Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Pont de Beauvoisin le 24 mai 2023

Le Maire,
Christian BERTHOLLIER

